

Déchets des entreprises

Les entreprises s'engagent dans la prévention !

De quoi s'agit-il ?



Les entreprises sont concernées par la prévention des déchets,

elles peuvent agir lors de la conception, la fabrication, le transport, la distribution.

Concrètement, la manière dont elles communiquent, les messages proposés, les produits mis en vente sont susceptibles de réduire la production de déchets et d'induire des comportements éco-responsables chez les consommateurs.

Les actions envisagées

M2A vise à faire évoluer le comportement des entreprises pour les inciter à réduire leurs déchets. Des actions seront lancées en 2015

2 axes sont prévus

- Développer un réseau de professionnels et d'entreprises, de différents domaines, actives dans la prévention des déchets, en partenariat avec les chambres consulaires et fédérations professionnelles
- Sensibiliser les professionnels à la prévention des déchets

En 2014, des contacts ont été pris avec les entreprises dont le secteur d'activité est le réemploi.